

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin des Schweizerischen Elektrotechnischen Vereins, des Verbandes Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen = Bulletin de l'Association suisse des électriciens, de l'Association des entreprises électriques suisses
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Elektrotechnischer Verein ; Verband Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen
<b>Band:</b>	77 (1986)
<b>Heft:</b>	2
<b>Rubrik:</b>	Aus Mitgliedwerken = Informations des membres de l'UCS

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Aus Mitgliedwerken

## Informations des membres de l'UCS

### Elektrizitätswerk der Stadt Bern

Nach rund 20jähriger Tätigkeit trat Ende Dezember 1985 Herr *Konrad Jud* altershalber als Direktor zurück.

Als Nachfolger wurde Herr *Jürg Vaterlaus*, dipl. El.-Ing. ETH,

gewählt.

Von 1961 bis 1970 war Herr *Jud* Mitglied des Vorstandes des VSE und zudem von 1962 bis 1970 Mitglied und ab 1966 Präsident der Kommission für die Einkaufsabteilung.

### Städtische Werke, Solothurn

Der Direktor, Herr *Othmar Werner*, ist am 31. Dezember 1985 in den Ruhestand getreten.

Als Nachfolger wurde Herr *Roman Pfund*, El.-Ing. HTL, welcher bisher das Elektrizitätswerk Grenchen leitete, gewählt.

### Elektrizitätswerk des Kantons Thurgau (EKT)

Der Verwaltungsrat des EKT hat an seiner Sitzung vom 11. Dezember 1985 folgende Beförderungen vorgenommen:

- Herr *Willi Brunner*, Elektroingenieur HTL, zum Stellvertreter des Abteilungsleiters Anlagenbau unter gleichzeitiger Ernennung

zum Handlungsbevollmächtigten

- Herr *Hans Lauchenauer*, Elektroingenieur HTL, zum Stellvertreter des Abteilungsleiters Betrieb unter gleichzeitiger Ernennung zum Handlungsbevollmächtigten

### Bernische Kraftwerke AG (BKW)

#### Neuer Vizedirektor bei den BKW

Der Verwaltungsrat der Bernischen Kraftwerke AG (BKW) hat *Kurt Allemann*, dipl. Bauing. ETH, zum neuen Vizedirektor und

Abteilungsleiter der Bauabteilung ernannt. Er tritt am 1. November 1986 die Nachfolge von Vizedirektor *Peter Hartmann* an, der auf diesen Zeitpunkt pensioniert wird.

### SA Energie de l'Ouest Suisse (EOS)

Tant à la production qu'à la consommation, l'électricité est une énergie qui contribue efficacement à sauvegarder l'environnement, tout spécialement grâce à sa faculté de préserver la qualité de l'atmosphère. A son lieu d'utilisation, l'électricité n'engendre en effet aucune nuisance. Et sa production réduit au maximum l'impact sur l'environnement, qu'elle soit d'origine hydraulique ou d'origine nucléaire. En outre, l'électricité offre l'avantage déterminant de garantir la stabilité de la facture énergétique des particuliers et de l'économie.

Telles sont, en résumé, les idées-force qui se dégageaient de la conférence de presse tenue le 13 novembre par les dirigeants d'Energie Ouest Suisse (EOS) et des directeurs des entreprises électriques propriétaires d'EOS.

A cette occasion, l'EOS informait également de la décision du Conseil fédéral concernant la ligne électrique à 380 000 volts entre Galmiz et Genève. Projetée depuis bon nombre d'années par EOS et les principales entreprises électriques romandes, cette ligne – à laquelle le Conseil fédéral a donné son accord maintenant – est en butte à des oppositions et recours formulés par des organisations écologiques.

Dans sa décision le gouvernement débute entièrement les organisations recourantes sur la totalité de leurs arguments. Les frais sont mis à la charge des opposants. Ces mêmes arguments avaient déjà été invoqués auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort, puis auprès du Département des transports, des communications et de l'énergie; ces deux instances les avaient elles aussi rejetés. Le Conseil fédéral vient donc de trancher en troisième et ultime instance. Quatre années de retard, de frais et de pertes d'énergie à la charge des consommateurs d'électricité!

La décision du Conseil fédéral est sans appel; la ligne se construira. Reste à savoir quand, car la loi fédérale contraint les auteurs du projet à suivre la procédure normale d'approbation des plans de détail et offre de nouvelles possibilités de recours aux opposants. C'est principalement la nécessité même de la ligne qui a été ainsi définitivement reconnue par le gouvernement.

Rappelons que les entreprises électriques romandes s'inquiètent de voir la consommation augmenter régulièrement, sans qu'elles puissent renforcer leur réseau de transport d'électricité. Cette situation menace gravement la sécurité d'alimentation en électricité de consommateurs romands, spécialement de ceux du canton de Genève et de l'ouest du canton de Vaud. La décision du Conseil fédéral constitue un pas vers la suppression de cette impasse.